

Le Lien



LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!



Téléphone : 418-854-2260

Site Internet : www.saintlouisduhaha.com

Courriel : municipalite@saintlouisduhaha.com

Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

Conception et rédaction : Diane Bossé

**ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2021** 

À la salle municipale (95, rue Saint-Charles)

31 octobre 2021 9h30 à 20h / vote par anticipation

7 novembre 2021 9h30 à 20h / Jour du scrutin

QUI À LE DROIT DE VOTER ?

Pour voter aux élections municipales, vous devez être un électeur **et** être inscrit sur la liste électorale de la municipalité. La loi sur les élections et les référendums dans les municipalités définit les conditions requises pour être un électeur, dont :

- * être majeur ou avoir 18 ans le **7 novembre 2021**;
- * avoir la citoyenneté canadienne le **1^{er} septembre 2021**;
- * remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - être, depuis moins 12 mois, soit après le **1^{er} septembre 2020**, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise dans la municipalité.

Vous allez recevoir par la poste au courant du mois d'octobre, une carte d'électeur qui vous indiquera :

- que vous êtes bien inscrit (e) sur la liste électorale municipale;
- où et quand voter.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0
Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418-854-0717

Le 4 octobre 2021

PROJET ODRE DU JOUR 20 à la salle municipale

- 1- **Mot de bienvenue**
- 2- **Conformité du quorum**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
 - a. Période de questions portant sur ordre du jour
- 4- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021**
- 5- **Suivi des dossiers**
- 6- **Approbation des comptes et déboursés**
- 7- **Correspondance**
- 8- **Affaires financières**
 - a. Adoption – Règlement #417 établissant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
 - b. Avis de dépôt – Liste des impayés
 - c. Dons – Centre de prévention du suicide et de crise BSL
 - d. Transfert de fonds – Réserve financière voirie
- 9- **Loisirs, cultures et vie communautaire**
- 10- **Travaux publics**
 - a. Adoption – Règlement #416 concernant les limites de vitesse de certaines rues dans la municipalité
 - b. Engagement – Manœuvre aux travaux publics
- 11- **Urbanisme**
 - a. Avis de dépôt – Projet de règlement #418 amendant le Règlement de zonage #373 et ses amendements
- 12- **Sécurité incendie**
 - a. Engagement – 2 pompiers volontaires
- 13- **Santé bien-être et Hygiène du milieu**
 - a. Adoption – Budget de la RIDT
 - b. Soumission – Pompe Station pompage eaux usées
- 14- **Varia**
- 15- **Période de questions**
- 16- **Levée de l'assemblée**

Infos de votre maire suppléant

Chers citoyens (nes) de Saint-Louis-du-Ha! Ha!,

On a eu un très bel été surtout pour le mois d'août. Nous sommes déjà rendus au début de l'automne, c'est le temps des récoltes et bonne chance à tous nos chasseurs.

Je tiens à féliciter notre concierge qui fait un très beau travail. Merci !

J'aimerais ajouter que certaines personnes dans la population de Saint-Louis-du-Ha! Ha! rencontrent les employés des travaux publics et employés au bureau municipal peuvent être impatients et irrespectueux. Ce serait grandement apprécié un peu de tolérance. Merci à l'avance.

Je vous souhaite un beau mois d'octobre.

Merci à toute l'équipe.

Gilles Dumont
Maire suppléant

MESSAGE DE LA DIRECTION

Bonjour à vous tous,

Avec la venue de l'automne et des temps plus froids, les locations de nos salles se font plus nombreuses.

Nous devons par contre respecter les mesures sanitaires édictées par le gouvernement pour ces locations, dont le nombre de personnes pouvant y accéder. En effet, ce nombre est de **25 personnes** pour des fêtes familiales, baptêmes, mariages et funérailles. Pour les réunions d'organismes et d'entreprises, ce nombre peut aller à plus de 100 à la seule condition que les personnes restent assises et respectant la distanciation de 1 mètre.

Il est de la responsabilité des locataires de faire respecter ces mesures. Pour les organismes, certains d'entre eux exigent le passeport vaccinal.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus d'informations.

Dominique Michaud
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

SAVIEZ-VOUS...

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance du conseil municipal aura lieu le lundi 4 octobre 2021 à 20h00 à la salle municipale. Les mesures sanitaires devront être respectées (port du masque, le lavage des mains et la distanciation d'un mètre).

Bienvenue à tous !

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera fermé lundi 11 octobre 2021 en raison du congé de l'Action de grâce. Le bureau sera ouvert mardi 12 octobre à compter de 8h30.

VERSEMENT DE TAXES

N'oubliez pas votre sixième versement de taxes municipales pour le 29 octobre 2021. Merci de votre collaboration.

SERVICES DE DÉCHIQUETAGE SÉCURITAIRE

La municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! désire informer la population qui aimerait profiter du service de déchiquetage sécuritaire que **vous devez obligatoirement vous inscrire** avant de venir porter votre ou vos boîte (s) en appelant au bureau municipal au 418-854-2260 poste 1 à partir du mardi 12 octobre jusqu'au 26 octobre prochain. Tous les documents devront être dans des boîtes de carton et le coût sera de 7.50 \$ / boîte. Vous pouvez mettre du ruban adhésif autour.

Le service de déchiquetage sécuritaire comprend la destruction de papiers (relevés bancaires, relevés de cartes de crédits, déclaration de revenus, factures) et la destruction du plastique (carte d'identité), vous pouvez à partir du mardi 12 octobre jusqu'au mardi 26 octobre Il n'est pas nécessaire d'enlever broche, trombone et boudins.

INSTALLATION DES ABRIS D'HIVER

Selon l'article 8.2.1, les abris d'hiver sont autorisés dans toutes les zones s'ils respectent toutes les dispositions suivantes :

- Les abris d'hiver sont autorisés pendant la période du 1^{er} octobre au 1^{er} mai suivant ;
- Un maximum de 2 abris d'hiver par logement est autorisé sur un terrain ;
- Les abris d'hiver doivent être installés à une distance minimale de 1.5 mètre d'une ligne avant de terrain.
- Les abris d'hiver doivent être construits d'une structure métallique et être revêtis de façon uniforme d'une toile imperméabilisée, de tissu de polyéthylène tissé et laminé ou de panneaux de bois peints ou traités.



Pour plus d'informations, veuillez vous informer auprès de madame Lise Beaulieu, inspectrice régionale au 418-854-2260 poste 106.

Organismes et loisirs

CERCLE DE FERMIERES

Le Cercle de Fermières vous invite à leur réunion mensuelle, le lundi 11 octobre 2021 à 13h30 à la salle municipale de Saint-Louis-du Ha! Ha!. Le port du couvre visage et la distanciation du 1m devront être respectée.

Bienvenue à toutes les fermières.

CHEVALIERS DE COLOMB

Les Chevaliers de Colomb vous invitent à leur réunion mensuelle, le jeudi 14 octobre 2021 à 19h30 à la salle municipale de Saint-Louis-du-Ha! Ha! Venez en grand nombre. Le port du couvre visage et la distanciation du 1m devront être respectée.

Bienvenue à tous les membres

CLUB DES 50 ANS ET +

AVIS DE CONVOCAION : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À tous nos membres, vous êtes invité (e) à l'assemblée générale annuelle (AGA) du Club des 50 ans et plus de Saint-Louis-du-Ha! Ha! le mercredi 6 octobre 2021 à 13h30 à la salle de l'édifice municipale. Le port du couvre visage et la distanciation du 1m devront être respectée.

Le club a besoin de chacun de vous pour se renouveler surtout en cette période pandémique. Bienvenue aux nouveaux membres. Nous vous souhaitons un bel automne.

Pour information : Guy Ouellet, 418-854-3192

La direction.

FABRIQUE DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

Lors des Journées du Patrimoine Religieux les 11 et 12 septembre dernier, le comité organisateur est très heureux d'avoir accueilli des visiteurs de la paroisse, de Rimouski et de Montréal. Merci aux participants : les Filles d'Isabelle, les Chevaliers de Colomb et les Fermières.

Merci spécial à l'abbé Marius Raymond, avec ses collaborateurs, qui a assuré la coordination d'un PowerPoint sur l'histoire de notre Patrimoine Religieux de Saint-Louis-du-Ha! Ha!.

Merci à la municipalité pour le prêt de matériel pour la projection du PowerPoint.

Comité organisateur de la Fabrique de Saint-Louis-du-Ha! Ha!: Renald Dancause, Marius Raymond, Francis Caron, Lucy Bossé, Gratien Ouellet, Carolle Deschamps.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

En raison du manque de bénévoles, la bibliothèque sera fermée les mercredis en après-midi pour une période indéterminée, mais restera ouverte en soirée de 19h00 à 20h30. Nous sommes désolés de cet inconvénient.



SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

DU 3 AU 9 OCTOBRE 2021



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies



COMMENT PROTÉGER VOTRE ADO CONTRE L'EXPLOITATION

SEXUELLE OU TOUT AUTRE ABUS SUR INTERNET

Internet et les nouvelles technologies occupent désormais une grande place dans la vie des ados. En dépit de tous les avantages qui les accompagnent (relations sociales, éducation, divertissement, etc.), ces technologies comportent aussi des risques qui rendent les ados plus vulnérables à l'exploitation surtout sexuelle. L'impression d'anonymat et d'intimité que les jeunes ressentent sur internet peut aussi les amener à communiquer des renseignements personnels et s'exposer par le fait même à la manipulation.

Comme parent, vous pouvez prendre des mesures pour réduire les risques que votre ado se fasse exploiter sur internet.

Vous pouvez lui poser des questions d'ordre général :

- Avec qui fais-tu du vidéobavardage sur internet ?
- Qui sont tes amis sur les réseaux sociaux et comment as-tu fait leur connaissance ?
- Est-ce qu'on t'a déjà fait des demandes qui t'ont rendu mal à l'aise ?
- As-tu activé des paramètres de confidentialité ou d'autres contrôles sur tes comptes ?

Vous devez parler avec votre ado et pour être efficace, vous devez approfondir vos connaissances sur le net pour être en mesure de poser les bonnes questions et de comprendre la réponse. Il est également très important de fixer des limites saines par exemple en limitant les heures utilisation, en installant des contrôles parentaux, etc. Il est important de surveiller les indices que pourrait laisser paraître votre ado s'il est victime. Voici quelques exemples :

- Votre ado vous paraît plus renfermé, triste, inquiet, sur la défensive, en colère ou cachottier. Il ne respecte plus les restrictions de la fréquence et de la durée de ses visites sur internet.
- Il se désintéresse d'activités qu'il a l'habitude d'aimer, trouble de sommeil où tous autres indices que vous n'avez pas perçus chez votre ado.

Cela ne veut pas nécessairement dire qu'il a des problèmes, mais vous devez avoir un dialogue renforcé pour trouver les causes de ses changements.

La loi (au terme du Code criminel) protège les enfants contre les abus sur le net. L'article du Code criminel stipule : Se rend coupable de cette infraction criminelle appelée « leurre par internet » par un moyen de télécommunication, communique avec une personne qu'il sait ou qu'il croit âgée de moins de 18 ans dans le but de faciliter la perpétration d'une infraction sexuelle contre cet enfant ou d'enlever un enfant ». Les cas de leurre par internet doivent être signalés immédiatement à la police.

Une communication par voie électronique entre un adulte et un enfant pourrait être illégale si elle revêt un caractère sexuel ou pourrait donner cette impression.

Il est crucial de rappeler à votre ado qu'il ne sera JAMAIS trop tard pour chercher de l'aide auprès de vous, d'un autre adulte de confiance ou auprès du policier intervenant en milieu scolaire.

En terminant, je vous conseille d'aller visiter le site du centre canadien de la protection de l'enfance. Vous y trouverez des outils pour vous et également pour votre ado.

Dave Ouellet, sergent
Coordonnateur des relations communautaires
Sûreté du Québec, poste de la MRC de Rivière-du-Loup

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1er	2
3	4 Séance du conseil municipal à 20h00 à la salle municipale avec distanciation physique et le port du masque	5 Vie Active À 13h30 à la salle municipale	6 AGA du Club 50 ans et plus à 13h30, salle municipale. Bibliothèque de 19h00 à 20h30	7 Gym-Cerveau à 13h00 à la salle municipale	8	9
10	11 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ FÊTE DE L'ACTION DE GRÂCE Réunion Cercle des Fermières à 13h30 la salle municipale	12 Vie Active à 13h30 à la salle municipale	13 Bibliothèque de 19h00 à 20h30	14 Gym-Cerveau à 13h00 à la salle municipale Réunion Chevaliers de Colomb à 19h30 à la salle municipale	15	16
17	18	19 Vie Active à 13h30 à la salle municipale	20 Bibliothèque de 19h00 à 20h30	21 Gym-Cerveau à 13h00 à la salle municipale	22	23
24	25	26 Vie Active à 13h30 à la salle municipale	27 Bibliothèque de 19h00 à 20h30	28 Gym-Cerveau à 13h00 à la salle municipale	29 6° versements de taxes	30 Heure du conte à la bibliothèque 10h
31 Élection municipale Vote par anticipation 9h30 à 20h à la salle municipale						